Établissement public du musée national Picasso-Paris
20 rue de la Perle
75003 PARIS

Marché de veille médiatique

N°2026_MNPP_1183_MA

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Pouvoir adjudicateur : Établissement public du musée national Picasso Paris – 20 rue de la Perle – 75003 Paris

Technique d'achat : Marché mono - attributaire à prix global et forfaitaire en application de l'article R2112-6 2° du Code de la commande publique

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1, R2123-1 3° à R2123-6 du Code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2181-1 à R2181-4 du code de la commande publique : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Représentant du Pouvoir adjudicateur : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Ordonnateur : La Présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris
Comptable assignataire des paiements : L'agent comptable de l'établissement public du musée national Picasso-Paris

Table des matières

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT 3
☞ **1.1 CONTRACTANT (ENTREPRENEUR UNIQUE)** 3
☞ **1.2 CONTRACTANTS (ENTREPRENEURS GROUPES)** 4
2.1 Objet du marché 5
2.2 Pièces constitutives 5
ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ 6
3.1 Durée du marché 6
3.2 Délais d'exécution 6
ARTICLE 4 : PRIX 6
☞**ARTICLE 5 : PAIEMENTS** 7
☞**ARTICLE 6 : AVANCE** 8
☞**ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE** 8
☞**ARTICLE 8 : CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT** 8
☞**ARTICLE 9 : SIGNATURE DU CANDIDAT** 10
ARTICLE 10 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR 10
ARTICLE 11 : NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE 10

LES ARTICLES PRECEDES D'UN «☞» CORRESPONDENT A DES ARTICLES QUI DOIVENT ETRE COMPLETES PAR LES CANDIDATS DANS L'ACTE D'ENGAGEMENT.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

☞ 1.1 CONTRACTANT (ENTREPRENEUR UNIQUE)

Je soussigné :

☐ agissant pour mon propre compte.

☐ agissant pour le compte de la société :

dont le siège social est situé :

immatriculé sous le numéro SIRET :

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

Code APE :

Tel :

Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :

N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

Après avoir pris connaissance des pièces de l'article 2.2 et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies et qui constituent l'offre.

☞ 1.2 CONTRACTANTS (ENTREPRENEURS GROUPES)

Pour l'exécution du présent marché, le groupement d'entreprises est :

☐ conjoint ☐ solidaire

Nous cotraitants soussignés, engageant les personnes physiques ou morales ci-après, et désignés sous le nom « LE TITULAIRE ».

En cas de groupement conjoint, le mandataire désigné ci-après est solidaire des autres membres du groupement.

1er contractant et mandataire du groupement

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

2e contractant

M. en qualité de :
agissant au nom et pour compte de la société :
dont le siège social est situé :
immatriculé sous le numéro SIRET :
inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :
Code APE :

Tel :
Adresse courriel où les notifications pourront être valablement effectuées :
N° de TVA intra-communautaire :

PME : Oui ☐ Non ☐

Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants (cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document) :

☐ Signer le présent acte d'engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Représenter les membres du groupement vis-à-vis du MnPP et coordonner l'ensemble des prestations

☐ Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d'engagement.

Après avoir pris connaissance des pièces de l'article 2.2 et des documents qui y sont mentionnés,

NOUS NOUS ENGAGEONS
sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies qui constituent l'offre.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché

Le présent marché à prix global et forfaitaire porte sur des prestations de veille médiatique des activités du Musée National Picasso-Paris.

Il s'agit ainsi pour le titulaire de fournir, dans les conditions détaillées au CCP, des prestations de :

- Panorama de presse papier, web et audiovisuelle France et dans les pays étrangers désignés par le MnPP (volume d'articles illimité)
- Accès extranet personnalisé.

2.2 Pièces constitutives

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
 - Annexe 2 : le relevé d'identité bancaire (RIB)[1] ;
 - Annexe 3 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
 - Annexe 4 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
- l'offre du titulaire remise dans le cadre de la consultation.

[1] En cas de modification des données bancaires, le titulaire attestera par courrier signé son changement de RIB.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ

3.1 Durée du marché

La durée du marché/de l'accord-cadre est d'un (1) an à compter de sa date de notification.
Il pourra être renouvelé tacitement trois (3) fois un (1) an sans que sa durée totale, reconduction comprise, ne puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le MnPP se réserve le droit de ne pas renouveler le marché par décision expresse notifiée au titulaire avant la date d'échéance annuelle.

3.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le CCP du marché.

ARTICLE 4 : PRIX

Le montant total du marché est indiqué à l'annexe financière (DPGF).

☞ARTICLE 5 : PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter les montants correspondants au(x) compte(s) ci-après :

1er co-contractant et mandataire, le cas échéant

Compte ouvert au nom de :
Banque :
Agence :
Code banque :
Code guichet :
N° du compte :
Clé RIB :
IBAN :
BIC (SWIFT) :

2ème Co-contractant, le cas échéant

Compte ouvert au nom de :
Banque :
Agence :
Code banque :
Code guichet :
N° du compte :
Clé RIB :
IBAN :
BIC (SWIFT) :

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux.

Il est précisé que les règlements s'effectueront en Euros.

☞ARTICLE 6 : AVANCE

Je souhaite bénéficier de l'avance[2] : ☐ Oui ☐ Non

☞ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE

Les annexes de sous-traitance figurant à l'annexe 3 au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que le titulaire envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder sous autre forme.

Chaque annexe de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du présent marché. Cette notification emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes de sous-traitance est de :

Prestations	Sous-traitants	Montants TTC
TOTAL		

☞ARTICLE 8 : CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT

8.1 En cas de groupement conjoint

Les prestations exécutées par chaque membre du groupement se répartissent comme indiqué à la DPGF annexée au présent acte d'engagement

Le candidat devra indiquer dans la DPGF la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.

Chacun des membres de groupement doit donc **fournir un RIB** qui sera joint au présent acte d'engagement.

8.2 En cas de groupement solidaire

[2] Uniquement si l'avance est obligatoire

Le paiement des prestations sera effectué sur un compte unique :

- ☐ Ouvert au nom du mandataire du groupement
- ☐ Ouvert au nom du groupement

Le RIB de ce compte unique doit être joint au présent acte d'engagement.

☞ARTICLE 9 : SIGNATURE DU CANDIDAT

Fait en un seul original,
À ,le

Cachet et signature des contractants
Précédée de la mention **« lu et approuvé »** :

Contractant ou 1er contractant mandataire	2e contractant

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait à Paris, le

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,
Cécile Debray, Présidente de l'Etablissement public du Musée national Picasso-Paris.
Par délégation, Julien Sérignac, Directeur général

ARTICLE 11 : NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire par envoi d'un courriel émanant du Département juridique et des achats.